

Présidence :

Groupe "Les Verts"

.....

Groupe Socialiste

.....

.....

Groupe PLR

.....

.....

Groupe "Fourmi Rouge"

.....

.....

Groupe UDC

.....



MUNICIPALITÉ

PREAVIS INTERCOMMUNAL N° 33-2018

AU CONSEIL COMMUNAL

Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à
Ecublens - Secteur 9 "Bois / Villars"

Date proposée pour la séance de la Commission :

**Lundi 25 juin 2018, à 19h
A l'Hôtel de Ville, Salle de Municipalité**

4 juin 2018

P R E A V I S INTERCOMMUNAL N° 33-2018

Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens
Secteur 9 "Bois / Villars"

Table des matières

1. Objet	2
2. Rappel historique	2
3. Plan général d'évacuation des eaux intercommunal Mèbre-Sorge (PGEEi)	3
4. Projet à financer	4
4.1 Description des travaux.....	4
4.2 Données techniques.....	4
4.3 Devis estimatif	5
4.4 Adjudication	5
4.5 Calendrier	5
5. Subventions communales d'investissement	5
6. Financement	6

Renens, le 4 juin 2018

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

1. **Objet**

Le présent préavis a pour but de présenter aux Conseils communaux de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et Saint-Sulpice, les travaux de réhabilitation du secteur 9 du collecteur Sorge, situé sur le territoire de la Commune d'Ecublens, dans le secteur en aval du voûtage de la Sorge sous l'autoroute, à proximité du Chemin du Bois, et d'obtenir le crédit nécessaire à ces travaux. Cet investissement nécessite l'approbation des Conseils communaux des cinq communes de l'Entente intercommunale dépourvue, rappelons-le, de la personnalité morale de droit public.

2. **Rappel historique**

Le collecteur de concentration Mèbre-Sorge, ci-après M+S, a été construit au début des années 1960, dans le but de recueillir tout ou partie des eaux usées des communes de la région lausannoise, situées principalement à l'ouest de Lausanne. Il comprend 3 tronçons principaux : Mèbre, Sorge et Chamberonne. A cette époque, les cours d'eau de la région, ainsi que la baie de Vidy, étaient très fortement pollués.

Suite à la réalisation de cet important ouvrage et à la surveillance constante de son fonctionnement par un bureau spécialisé, le degré de pollution a pu être fortement diminué au fil des années, bien que des progrès restent à accomplir.

Dès 2003, l'Entente a mandaté le bureau d'ingénieurs hydrauliciens Ribi SA pour établir un diagnostic de l'état des collecteurs âgés aujourd'hui de près de soixante ans, en vue de leur réhabilitation. Les inspections télévisuelles et des tests d'étanchéité ont permis de constater les problèmes suivants :

- collecteurs obstrués par la pénétration de racines;
- présence de corps étrangers suite à des raccordements mal exécutés;
- érosion due au vieillissement du réseau;
- réduction par endroits du diamètre de la canalisation;
- étanchéité insuffisante permettant l'infiltration d'eaux claires dans le réseau et par conséquent une surcharge inutile de la STEP;
- un risque de pollution de la nappe et des cours d'eau par l'exfiltration des eaux usées.

Le diagnostic établi par l'Entente a permis :

- de démarrer un premier programme de rénovation **avant** l'entrée en vigueur du Plan général d'évacuation des eaux intercommunal Mèbre-Sorge (PGEEi) puisque, en 2008 déjà, un premier tronçon a été réhabilité;
- d'intégrer les études faites dans l'élaboration du PGEEi et de définir un programme complet de rénovation du réseau.

3. Plan général d'évacuation des eaux intercommunal Mèbre-Sorge (PGEEi)

L'élaboration du PGEEi a débuté en 2007. Il a été validé par le canton en 2011 et a identifié des mesures à prendre pour un montant total évalué à un peu plus de 6 millions de francs. Le solde des travaux de réhabilitation pour les années à venir sera concentré sur les tronçons Sorge et Chamberonne. Le montant encore à investir est d'environ 4 millions de francs.

L'acceptation du présent préavis permettra la réhabilitation du deuxième secteur situé sur le tronçon Sorge.

Remarque : Depuis 2008, l'état du réseau de concentration Mèbre-Sorge s'améliore progressivement, année après année. Cependant, en cas de fortes pluies, il subit l'apport d'une grande quantité d'eaux claires et les déversoirs d'orage évacuent le trop-plein à la rivière. Pour viser une meilleure qualité des eaux de la baie de Vidy, les réseaux communaux doivent poursuivre leurs travaux de mise en séparatif, conformément aux mesures contenues dans les Plan généraux d'évacuation des eaux (PGEE) communaux. Les communes doivent également continuer les contrôles systématiques des biens-fonds afin de maîtriser également l'évacuation des eaux de la parcelle. Le collecteur d'eaux usées M+S n'est pas et ne doit pas être dimensionné pour évacuer les eaux claires.

Tableau des travaux majeurs réalisés

Lieu/secteur	Période	Commune-s	Description
Secteur 1	2008	Crissier/ Renens	Le tronçon concerné allait de la RC251 jusqu'à la rue de l'Industrie (entrée du voûtage). Des travaux de chemisage intégral et de pose de manchons ont été réalisés. En termes de travaux de génie civil, une traversée du ruisseau de la Mèbre a été modifiée, le diamètre étant trop petit.
Voûtage Mèbre et aval de l'autoroute	2008	Renens/ Chavannes	Travaux de réparation des collecteurs de transport et de l'éclairage du voûtage de la Mèbre suite aux intempéries du 26 juillet 2008 sur le bassin versant de la Mèbre.
Secteur 2	2010	Renens	Le secteur des travaux allait de la rue de l'Industrie jusqu'à l'avenue de Préfaully. Ces travaux ont consisté en des réparations ponctuelles à l'intérieur du voûtage et des chemisages de la canalisation située entre la rue du Simplon jusqu'à l'avenue de Préfaully.
Secteur 7	2011-2012	Chavannes	Situé sur le secteur de la Mouline, ces travaux ont consisté en des réparations ponctuelles de génie civil et des chemisages de la canalisation.
Secteur 3	2012-2013	Chavannes/ Renens	Travaux de chemisage réalisés depuis l'avenue de Préfaully jusqu'à la rue de la Blancherie.
Secteur 4	2014-2015	Chavannes	De la rue de la Blancherie à l'avenue de la Concorde.

Lieu/secteur	Période	Commune-s	Description
Secteur 5	2015-2016	Chavannes	De l'avenue de la Concorde jusque sous l'autoroute.
Secteur 6	2016-2017	Chavannes	Ce secteur débute en aval de l'autoroute et va jusqu'à la route de la Maladière.
Secteur 8	2018	Ecublens	Travaux de chemisage sur 590m en aval des voies CFF à proximité du chemin de la Forêt à Ecublens (branche "Sorge").

4. Projet à financer

4.1 Description des travaux

Le collecteur qui concerne ce préavis (secteur 9) se situe sur le territoire de la Commune d'Ecublens (coordonnées géographiques moyennes du projet 533'200/153'660). Ce tronçon se situe à l'aval du voûtage de la Sorge et se termine en amont du voûtage sous le carrefour du Villars/Cerisaie. Dans ce secteur, le collecteur a un diamètre de 100 cm.

La particularité du tronçon est qu'il se situe sous le lit de la rivière et que le réseau est composé d'une seule canalisation. Elle présente des défauts comme des joints non-étanches, du calcaire aux joints et, par endroits, des altérations du béton. La canalisation sera réhabilitée par la technique de gainage. Ces travaux seront réalisés par une entreprise spécialisée.

La canalisation est accessible à plusieurs endroits dans le lit de la rivière au moyen de couvercles carrés de 60 x 60 cm. Il existe neuf accès (chambres de visite) dont cinq seront condamnés. En effet, ceux-ci comportent des points faibles sur un réseau de canalisation. Dans ce cas, c'est l'infiltration d'eau de la rivière dans le collecteur d'eaux usées qui est problématique. Les quatre autres accès seront remplacés par des couvercles étanches et circulaires d'un diamètre de 60 cm. Ces travaux sur les chambres de visite seront réalisés par une entreprise de génie civil.

Les travaux seront réalisés par temps sec étant donné leurs emplacements sous le lit de la Sorge. De plus, ils devront être effectués hors des périodes de fraie.

4.2 Données techniques

- Réhabilitation du collecteur par un chemisage (gainage) complet des canalisations existantes;
- Gaine polyester thermodurcissable à l'eau ou gaine PRV-UV;
- Longueur du tronçon : environ 390 m;
- Diamètre des canalisations : 100 cm;
- Travaux de génie civil sur chambres d'accès.

4.3 Devis estimatif

Basé sur les soumissions d'entreprises, il se présente comme suit :

Chemisage	CHF	275'000.-
Travaux de génie civil	CHF	15'000.-
Divers et imprévus	CHF	29'000.-
Honoraires d'Ingénieurs	CHF	<u>34'000.-</u>
Total intermédiaire	CHF	353'000.-
TVA 7.7 %	CHF	<u>27'181.-</u>
Total TTC	CHF	380'181.-
Arrondi	CHF	381'000.-

4.4 Adjudication

En application de la législation qui régit les marchés publics du Canton, des Communes et des associations de communes, l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge a recouru à la procédure sur invitation auprès de cinq entreprises spécialisées romandes.

Le Comité d'évaluation est formé de M. Denis Lang, secrétaire de l'Entente, de Mme Alexandra Meyer et de M. Philippe Porqueddu du bureau Ribl SA. Il transmet son rapport d'évaluation au bureau de l'Entente. La Commission intercommunale se réunira pour décider de l'adjudication des travaux sous réserve de l'approbation du présent préavis par les Conseils communaux.

4.5 Calendrier

Il est prévu de débiter les travaux au printemps 2019. Ils se dérouleront sur une période d'environ 2 à 3 mois.

5. Subventions communales d'investissement

Afin que l'Entente puisse procéder à l'exécution des travaux, il est prévu que les communes qui la composent lui allouent des subventions d'investissement conformément au tableau annuel des investissements annexé au budget de fonctionnement 2018 de l'Entente.

La nouvelle convention intercommunale Mèbre-Sorge ayant été acceptée par toutes les communes, la subvention d'investissement à allouer à l'Entente par chaque commune concernée a été calculée sur la base du nouveau principe de répartition des coûts :

	Clé de répartition 2018*	Montants
Commune de Chavannes-près-Renens	5.36%	CHF 20'422.-
Commune de Crissier	45.62%	CHF 173'812.-
Commune d'Ecublens	17.27%	CHF 65'799.-
Commune de Renens	31.11%	CHF 118'529.-
Commune de Saint-Sulpice	0.64%	CHF 2'438.-
	100.00%	CHF 381'000.-

*Consommation 2016 – Etat au 11.05.2017

6. Financement

Les dépenses d'investissement du présent préavis figurent au plan annuel des investissements 2018-2027 de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge pour un montant de CHF 420'000.-.

6.1 Entente intercommunale Mèbre-Sorge

Montant du crédit total souhaité	CHF 381'000.- TTC
Mode de financement par l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge	Cet investissement sera financé à l'aide des subventions communales d'investissement mentionnées au chapitre 5 du présent préavis
Amortissement par l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge	Cette dépense d'investissement sera amortie immédiatement au moyen de subventions communales d'investissement citées au chapitre 5 du présent préavis
Charges de fonctionnement pour l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge	Cet investissement n'engendrera pas de dépenses de fonctionnement supplémentaires

6.2 Incidences financières pour la Ville de Renens

Investissements

La subvention communale d'investissement de la Ville de Renens pour la réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens – Secteur 9 "Bois / Villars", se monte à **CHF 118'529.- TTC** (CHF 381'000.- multiplié par le taux de participation communal de 31.11 %).

Plan des investissements

Cette dépense d'investissement est prévue au plan des investissements 2017 – 2021 (2022 – 2026) adopté par la Municipalité le 25 septembre 2017 comme suit : Section 3861 (Réseau évacuation et épuration des eaux, compte no 3861.1041.5010 (investissement regroupant tous les investissements de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge). Le numéro définitif attribué à cet investissement est le compte no 3861.5005.5620 "Collecteur intercommunal Sorge, à Ecublens, secteur 9 "Bois / Villars".

Coût du capital

L'amortissement de la dépense sera fait en une seule fois par un prélèvement dans le fonds prévu à cet effet, compte no 9280.1006 "Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux". Par conséquent, aucun coût du capital n'est engendré par cette dépense.

Compte de fonctionnement

Ces travaux n'entraînent pas d'augmentation des charges liées au fonctionnement

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis intercommunal N° 33-2018 de la Municipalité du 4 juin 2018,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Sorge, sur le territoire de la Commune d'Ecublens, secteur 9 "Bois / Villars".

ACCORDE à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 381'000.- TTC, selon les modalités décrites sous les points 4 à 6 ci-dessus.

ALLOUE à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge une subvention communale d'investissement de CHF 118'529.- TTC, selon les modalités décrites sous chiffres 5 et 6 ci-dessus.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans le compte d'investissements du patrimoine administratif, sous le compte no 3861.5005.5620 "Collecteur intercommunal Sorge, à Ecublens, secteur 9 "Bois / Villars" et sera amortie dès la fin des travaux. Son financement sera assuré par un prélèvement dans le Fonds de réserve "Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux", compte no 9280.1006.

Approuvé par la Commission de l'Entente intercommunale dans sa séance du 28 mars 2018.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 4 juin 2018

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:



Jean-François Clément

Le Secrétaire municipal:



Michel Veyre

Membres de la Municipalité concernés :

- M. Jean-François Clément, Syndic
- Mme Tinetta Maystre

Annexes :

1. Plan de situation
2. Photos des inspections TV des canalisations
3. Plan d'ensemble



Entente intercommunale Mèbre-Sorge

Secteur 9 – Bois/Villars

Annexe 1 : Plan de situation



Légende :

-  Limite communale
-  Tronçons M+S à assainir
-  Chambres à conserver
-  Chambres à condamner (travaux effectués par une entreprise de génie civil)

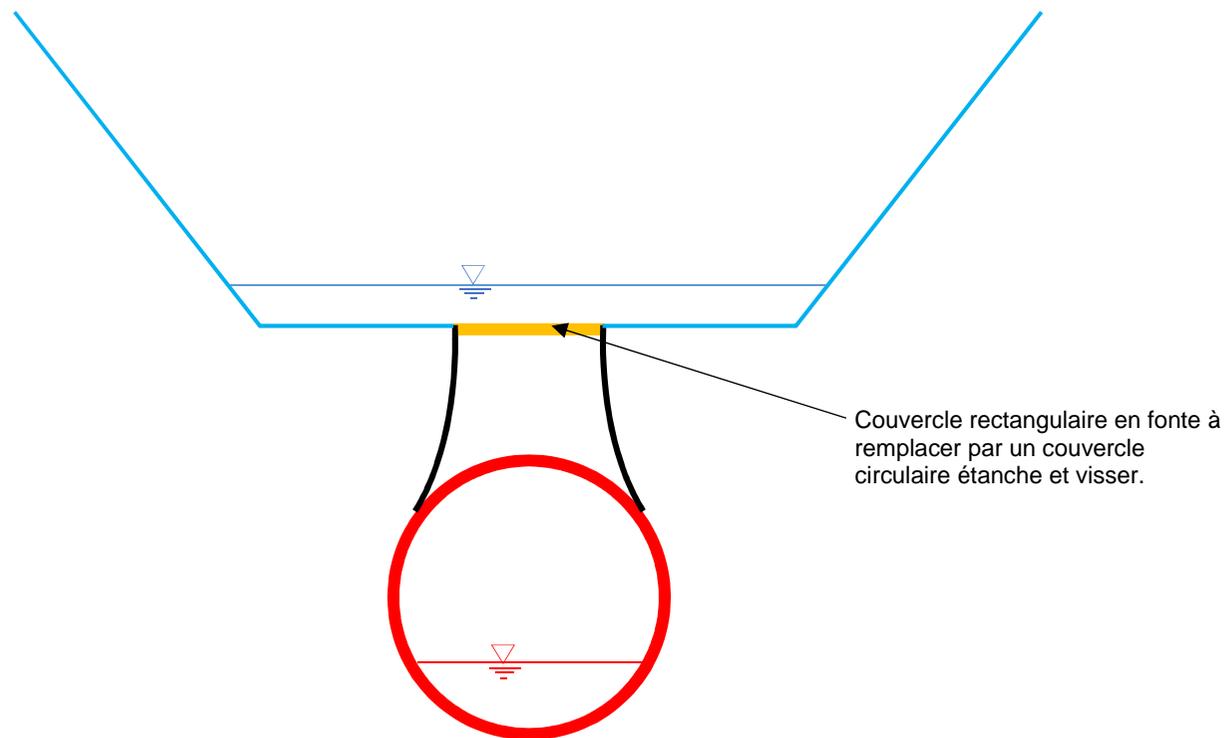


Entente intercommunale Mèbre-Sorge
Secteur 9 – Bois/Villars



4 chambres à conserver et à modifier:
Pose d'un couvercle circulaire diamètre 60cm étanche et vissé.

Chambre à conserver sous le lit de la rivière:





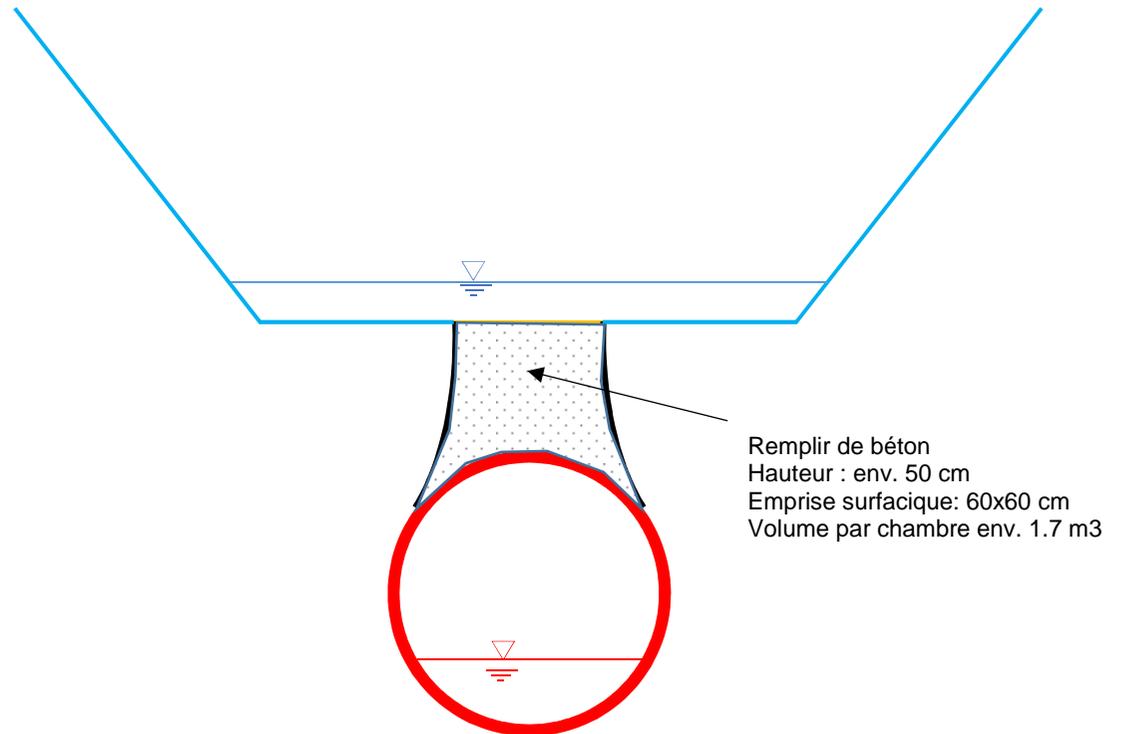
Entente intercommunale Mèbre-Sorge
Secteur 9 – Bois/Villars



5 chambres à supprimer:

Remplir les "cheminées" avec du béton, jusqu'au niveau du lit de la rivière. Coffrage perdu étanche. Couvercle rectangulaire à évacuer.

Chambre à supprimer sous le lit de la rivière:





Entente intercommunale Mèbre-Sorge

Secteur 9 – Bois/Villars



Couvercles, accès au collecteur EU, zone amont



La Sorge par temps sec, zone amont



La Sorge, zone aval, zone avec plus de sédiments



Entente intercommunale Mèbre-Sorge

Secteur 9 – Bois/Villars

Annexe 2 : Photos des inspections TV des canalisations





Entente intercommunale Mèbre-Sorge

Secteur 9 – Bois/Villars

Annexe 3 : Plan d'ensemble

Secteur 8 :
Secteur CFF / Forêt
2018

Objet du préavis
Secteur 9 :
Secteur Bois / Villars
2019

Secteur 6 :
Secteur
Autoroute/Maladière
2016

Secteur 1 :
Secteur Moulin d'En
Bas – Rue de
l'Industrie
2008-2009

Secteur 2 :
Secteur Rue de
l'Industrie - Avenue de
Préfaully
2009-2010

Secteur 3 :
Secteur
Préfaully/Blancherie
2012-2013

Secteur 4 :
Secteur
Blancherie/Concorde
2014

Secteur 5 :
Secteur
Concorde/Autoroute
2015

Secteur 7 :
Secteur Mouline
2011-2012

